

RAPPORT de la commission permanente des finances
chargée d'étudier les comptes communaux de l'année
2021

Vallorbe, le 6 juin 2022

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, (COFIN), composée de Mesdames Anne Rocca, Véronique Teuscher, Lorianne Foretay, rapporteur et de Messieurs Baris Alev, Gérald Bonzon, Jacques-André Chezeaux, Président et Johann Mange s'est réunie le 23 mai dernier pour examiner le préavis susmentionné. Tous les membres étaient présents pour cette séance.

La COFIN tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence ainsi que pour toutes les informations et explications claires et précises données sur les comptes communaux. Le rapport de gestion et des comptes communaux 2021 est bien fourni et détaillé.

Le résultat final des comptes 2021 est le suivant :

Total des revenus	CHF 21'286'748.76	en hausse de 2.42% par rapport à 2020
Total des charges	CHF 21'261'491.38	en hausse de 2.31% par rapport à 2020
Excédent de revenus	CHF 25'257.38	(après attribution des amortissements en vue de diminuer cet excédent qui n'aurait pas de signification dans ces comptes).

Les comptes présentent une augmentation quasiment linéaire des charges et des revenus.

La marge brute dégagée pour l'année 2021 s'élève à CHF 3'222'526.20, correspondant à 15.25% des revenus, contre CHF 3'014'886.44 (14.69%) en 2020. La marge d'autofinancement est donc en augmentation de CHF 207'639.76.

Il s'agit donc d'excellents résultats surtout dans le cadre de la crise Covid qui laissait planer beaucoup d'incertitudes. Pour rappel, la planification d'investissement pour la législature est basée sur une marge brute d'autofinancement de CHF 3'500'000.00 annuelle.

La COFIN relève que le budget 2021 a été établi de manière extrêmement prudente au vu de la crise qui sévissait au moment de son établissement. Les résultats sont donc nettement supérieurs au budget mais en phase avec les années précédentes.

Pour rappel les recettes liées aux droits de mutation, gains immobiliers et impôts sur les successions et donations qui sont en nettes augmentations sont reportées à 50 % dans la péréquation et l'impôt frontalier à 30%.

La municipalité est très positive pour l'année 2022, la marge brute devrait être en augmentation par rapport à 2021 et donc permettre la réalisation des projets inscrits dans la planification.

Endettement communal

L'endettement communal se situe à CHF 41'082'169.20 au 31.12.2021, contre CHF 39'365'003.80 au 31.12.2020.

La COFIN relève l'augmentation constante de l'endettement par habitant, qui a presque doublé depuis 2010. Ce dernier se situe aujourd'hui à CHF 10'469.00 par habitant. Soit l'endettement communal de CHF 41'082'169.20 divisé par 3924 habitants. Cet endettement est aujourd'hui considéré comme important. L'endettement va continuer à augmenter jusqu'à CHF 53'000'000.00 env. selon la planification d'investissement mais devrait également être divisé par un nombre plus important d'habitants. L'augmentation de la population prévue est d'env. 500 personnes.

Cautionnements : CHF 4'458'246.00 au 31.12.21 contre CHF 3'576'550.00 au 31.12.20 dont CHF 2'944'246.00 pour l'AscoVaBaNo.

Pour rappel le plafond d'endettement est fixé à CHF 53'000'000.00 pour la législature et le plafond de cautionnement à CHF 22'000'000.00.

Il est certain que les chiffres cités sont à même d'inquiéter le citoyen Vallorbiens. Néanmoins il y a lieu de préciser qu'en compensation de ces derniers, la Commune est détentrice d'un patrimoine mobilier et immobilier important. De plus les charges impactées par certains investissements (STEP notamment) seront assurées par des taxes affectées.

Pour terminer, la commission a pris connaissance du rapport détaillé de l'organe de contrôle de notre Commune, la Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne, et au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2021,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Les comptes communaux de l'exercice 2021 sont acceptés tels que présentés.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2021.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président

Jacques-André Chezeaux



Le Rapporteur :

Lorianne Forétay

